

Observation 236 du 08/03/2023

A l'attention de Madame Danielle DENIZET - Commissaire-Enquêteur

Madame,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt un certain nombre de contributions de l'enquête publique du parc éolien des Mignaudières II.

L'une d'entre elles m'a particulièrement intéressée, la n°20 de Monsieur de Saint Victor du 16 février 2023 sur l'enquête acoustique.

Cet ingénieur indique notamment qu'il serait impossible d'opérer ce nouveau parc sans procéder, même pour des vitesses de vent faibles, à des bridages des 6 éoliennes du parc voisin existant des Mignaudières I.

Cette conclusion indique qu'il y a bien saturation qui s'ajoute à la saturation liée au grand nombre de projets en service et à venir dans la zone soulignée par plusieurs contributeurs.

Cette saturation, visuelle et auditive, se cumule avec la rupture d'échelle de la taille des éoliennes du projet Mignaudières II (220 m à bout de pale) vis-à-vis de celles du parc existant des Mignaudières I (150 m).

Pour ces raisons, je ne peux que vous faire connaître mon opposition à ce nouveau projet et vous demande d'émettre un avis défavorable.

Dans cette attente, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Anne COLONNA de GIOVELLINA